

Mise à jour octobre 2017 (TD)
Fiche réalisée par ALEC Lyon

Vous habitez dans la Métropole de Lyon ? Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre habitation ? **Certaines communes de la Métropole ont mis en place des aides complémentaires aux aides « classiques »** (Crédit d'impôt, Eco prêt à taux zéro, Certificat d'économie d'énergie ou encore aides de l'ANAH) :

➤ Communes de la Métropole de Lyon proposant des aides et/ou des permanences locales

▲ Charly (69390)

- 500 € pour un système de récupération des eaux de pluie

➔ Contact : Mairie de Charly : accueil@mairie-charly.fr | 04 78 46 07 45

▲ Chassieu (69680)

- 200 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
- 200 € pour l'installation d'un système solaire combiné
- 200 € pour l'installation d'une centrale photovoltaïque raccordée au réseau

➔ Contact : Mairie de Chassieu : 04 72 05 44 00

▲ Dardilly (69570)

- Chaudière condensation : 500€
- Poêle granulés bois : 500€
- VMC double flux : 500€
- Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (isolant végétal) : 500€
- Isolation thermique par l'extérieur (isolant végétal) : 1000€
- Isolation des combles (isolant végétal) : 500€
- Fenêtres et portes fenêtres (au moins 50% en nombre) : 1000€
- Volets isolants (avec les fenêtres ou justification de travaux de fenêtres de moins de 10 ans) : 500€
- Fenêtres de toiture : 500€

Ces travaux doivent être réalisés par un artisan RGE et respecter les critères techniques du crédit d'impôt transition énergétique

- L'audit énergétique en maison : 80% plafonné à 800€. L'audit doit être suivi de travaux.

➔ Contact : Mairie de Dardilly : contact@mairie-dardilly.fr | 04 78 66 14 50

▲ Genay (69730)

- 500 € pour l'isolation des combles
- 300 € pour un système de récupération des eaux de pluie en cuve enterrée
- 300 € pour un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois si le logement date d'avant 1989, sinon 500 €
- exonération de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans pour les logements achevés avant 1989 ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie d'un certain montant.

➔ Contact : Mairie de Genay : 04 72 08 78 88

▲ Lyon (69000)

En copropriété uniquement :

- de 200€ à 2000€ par logement pour une copropriété ayant un programme de travaux respectant les critères des aides Ecoréno'v de la Métropole de Lyon (se référer à la fiche dédiée pour connaître les critères)

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,
contact@infoenergie69-grandlyon.org

▲ Rillieux la Pape (69140)

→ Permanence d'information à la maison des projets
Troisième mercredi de chaque mois de 15h à 18h par SOLIHA et l'ALEC
Prochaines dates : 15 novembre, 20 décembre 2017

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,
contact@infoenergie69-grandlyon.org

▲ Saint-Priest (69800)

Respect des critères de performance du crédit d'impôt

En maison individuelle :

- 500 € à 1000 € pour les ménages qui bénéficient des aides ANAH (Géré par SOLIHA)
- 300 € pour l'isolation des combles perdus (hors ménages éligibles ANAH)
- 500 € pour l'isolation de toiture sous rampants (hors ménages éligibles ANAH)
- 1500 € pour l'isolation des murs par l'extérieur (hors ménages éligibles ANAH)
- 4000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an)

En copropriété :

- audit énergétique (si obligatoire) subventionné à 40%, dans un plafond de 4000€
- 500 € par logement pour l'isolation thermique par l'extérieur des murs, plafonné à 50 000€ / copropriété

→ Permanences de SOLIHA une fois par mois en mairie le matin
Prochaines dates : 8 novembre 2017, 13 décembre 2017

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,
contact@infoenergie69-grandlyon.org

▲ Solaize (69360) (sous réserve)

- 5000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an)
- 500 € pour du triple vitrage
- 500 € pour l'isolation des combles perdus
- 500 € pour l'isolation des rampants de toiture
- 2000 € pour l'isolation de tous les murs par l'extérieur
- 500 € pour l'isolation du mur nord par l'extérieur
- 500 € pour une VMC double-flux
- 500 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour l'installation d'un système solaire combiné
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois
- 500 € pour un poêle à granulés

→ Contact : Mairie de Solaize, 04 78 02 82 67

▲ Villeurbanne (69100)

Les aides à la décision

En copropriété comme en maison individuelle, un audit énergétique peut être subventionné sous conditions.

Les aides aux travaux en copropriété

Aides collectives (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs)

Isolation par l'extérieur et ventilation	Niveau volontaire Ecoréno'v	Niveau exemplaire Ecoréno'v
Max 750 € (max 1000 si ecomatériaux)	Max 750 €	Max 1500€

En copropriété, à partir de 40 lots, la subvention est dégressive.

Aides individuelles pour les propriétaires occupants

	Projet éligible ANAH	Niveau volontaire Ecoréno'v	Niveau exemplaire Ecoréno'v
Propriétaire modeste et très modestes	Majoration des aides ANAH		
Propriétaire intermédiaire		Max 2000€	

Les aides individuelles viennent compléter les aides collectives et sont cumulables. Toutefois, la somme des aides collectives et individuelles ne peuvent pas représenter plus de 80% de la quote-part.

Les plafonds de revenus sont indiqués page suivante.

Les aides aux travaux en maisons individuelles

	Isolation par l'extérieur et ventilation	Niveau volontaire Ecoréno'v	Niveau exemplaire Ecoréno'v
Propriétaire modeste et très modestes	Majoration des aides ANAH		
Propriétaire intermédiaire	1500 € (2000 si ecomatériaux)	Max 2750€	Max 3500€
Au-dessus des plafonds	1500 € (2000 si ecomatériaux)	Max 750 €	Max 1500€

Les critères techniques

Pour l'isolation par l'extérieur : respect des critères du crédit d'impôt transition énergétique et justification d'une ventilation (en place, rénovée ou installée)

Pour le niveau volontaire Ecoréno'v :

- En copropriété réduction des consommations d'au moins 35% (calcul THCE ex)
- En maison individuelle : au moins 3 travaux éligibles à l'ecoPTZ

Pour le niveau exemplaire

- En copropriété : consommation inférieure à 96 kWh/m².an (calcul THCE ex)
- En maison individuelle : consommation inférieure à 96 kWh/m².an (calcul THCE ex) ou respect d'un bouquet de travaux

Dans tous les cas, il est nécessaire de justifier d'une ventilation performante soit installée, soit rénovée, soit existante.

Les plafonds de revenus

Propriétaires modestes et très modestes

Nb de personnes dans le ménage	Niveau de ressources pris en compte dans la Métropole	
	Ménages à ressources "très modestes"	Ménages à ressources "modestes"
1	14 360 €	18 409 €
2	21 001 €	26 923 €
3	25 257 €	32 377 €
4	29 506 €	37 826 €
5	33 774 €	43 287 €
Par personne supplémentaire	+ 4 257 €	+ 5 454 €

Propriétaires intermédiaires

Composition du ménage	Plafonds ressources
1 personne	26 160 €
Couple (somme des âges > 55ans)	34 934 €
jeune couple	42 011 €
Couple ou personne seule + 1 personne à charge	42 011 €
Couple ou personne seule + 2 personnes à charge	50 717 €
Couple ou personne seule + 3 personnes à charge	59 664 €
Couple ou personne seule + 4 personnes à charge	67 240 €
Par personne supplémentaire	+ 7 500 €

→ Permanences de SOLIHA en mairie au service urbanisme le matin
Prochaines dates : 24 octobre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre 2017

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,
contact@infoenergie69-grandlyon.org